République Française
Département LOIRET
Canton de Montargis
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2024_0179

ARRETE DE VOIRIE

RENATURATION DU SOLIN

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de renaturation du Solin à réaliser par l'entreprise CHARRIER TDD domiciliée ZA rue du 8 mai 85450 Champagné les Marais, représentée par Monsieur Philippe NERRIERE,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 02 avril 2024, et jusqu'au 02 juillet 2024, la circulation des piétons sera interdite sur les rives du Solin, de la rue du Pont de Feuillet à la rue des Castors..

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise CHARRIER TDD est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise CHARRIER TDD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise CHARRIER TDD, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 26/03/2024

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 26/03/2024

179

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : CHARIER TDD Représenté par : Mr NERRIERE Philippe
Adresse Numéro : ..... Extension : ZA Nom de la voie : Rue du 8 Mai
Code postal 85450 Localité : Champagné-les-Marais Pays : France
Téléphone 06 18 65 64 63 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ..
Courriel : pmerriere@charier.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ..
Courriel : .....@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue les rives du Solin
Code postal 85450 Localité : Villemandeur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : arrêté n° 2023-0654
Description des travaux : zone de stockage pour mélange terre pierre et accès chantier.

Date prévue de début des travaux : 02 04 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 90 Date de début de réglementation 02 04 2024.
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐
piéton X		

Vitesse limitée à : ... km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : CHARIER TDD Représenté par : Mr NERRIERE Philippe

Adresse Numéro : ..... Extension : ZA Nom de la voie : Rue du 8 Mai

.....

Code postal 85450 Localité : Champagné-Les-Marais Pays : France

Téléphone 06 18 65 64 63 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ...

Courriel : pmerriere @ charier.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 20.03.2024

Nom : NERRIERE Prénom : Philippe Qualité : Conducteur de Travaux

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

CHARIER
TERRASSEMENT DÉCONSTRUCTION
DÉSAMIANTAGE
Atlantique Vendée

Demande d'arrêté de circuler pour les piétons rive du Solin